

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire de l'association

AMICALE DES TIREURS DE LA CHAPELLE SAINT LUC A.T.C.S.L

L'an deux mille dix neuf le 19 septembre à 19 h 30.
Les Membres de l'Association "DE L' A.T.C.S.L
dont le siège est à LA CHAPELLE SAINT LUC 20 rue de la Douane,
se sont réunis au 20 rue de la Douane.
sur la convocation du Comité directeur en date du 15 août 2019

L'assemblée est présidée par Monsieur AIME Claude le Président

Le président constate que les membres, présents, ou représentés, représentent 60 % des membres et que la majorité est requise.

Après vérification des pouvoirs.

Monsieur le Président déclare alors que l'assemblée est valablement constituée et peut valablement délibérer et prendre des décisions à la majorité requise.

Les membres peuvent prendre connaissance des documents déposés sur le bureau du président :

- le rapport Moral et Financier du Conseil sur l'exercice écoulé ;
- le texte des résolutions proposées à l'approbation de l'assemblée.
- Les pouvoirs des Membres représentés par des Membres Mandataires

Le président rappelle à l'assemblée qu'elle est réunie pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- ✓ 1 **Approbation du rapport Moral.**
- ✓ 2 **Compte rendu Financier et quitus au conseil de sa gestion.**
- ✓ 3 **Règlement des licences**
- ✓ 4 **Carnet de tir.**
- ✓ 5 **Classement des tireurs**
- ✓ 6 **Organisation des compétitions.**
- ✓ 7 **Calendrier de tir.**
- ✓ 8 **Entraînements.**
- ✓ 9 **Ecole de tir.**
- ✓ 10 **Tir de loisir.**
- ✓ 11 **Election au comité directeur**
- ✓ **Questions diverses.**

Puis il donne lecture des rapports et ouvre les débats.

Ce sont 11 résolutions qui sont à l'ordre du jour.

Un échange de vues intervient. Personne ne désirant plus prendre la parole, le président ouvre le scrutin sur les résolutions figurant à l'ordre du jour.

Première résolution

Je tiens à vous remercier de votre présence, le mois de septembre est très chargé, pour avoir une date disponible et respecter les impératifs des dates butoirs du Conseil Général et de La Chapelle Saint Luc

Pour notre stand, l'entretien du stand il y aurait une amélioration mais les 2 factures, des câbles et d'entretien ne m'ont pas été réglées. Nous avons avec le concours du FNDS acheté une 2^{ème} cible électronique pour le tir pistolet précision et standard 10 m, elle sera installée prochainement.

Nous avons participé à la nuit des sports et notre association a été encore mise en valeur, je reviens sur cette nuit des sports qui est un critère premier pour des subventions, surtout pour les compétiteurs, nous étions quatre et c'est cela qui blesse, presque une injure et qui nous pénalise vis-à-vis de la mairie qui veut une fois par an au moins féliciter ses sportifs qui représentent tout le long de l'année la ville, je rappelle seulement quelques années en arrière nous étions entre 50 et 60 tireurs. De ce fait nous avons décidé que les tireurs sportifs qui sont proposés à la vue de leurs performances et qui ne seraient pas présents à la remise ne seront pas invités au challenge du club je précise qu'ils ne sont pas obligés de rester pour le repas.

Pour notre effectif nous avons 100 licences comptant les FFT et Ufolep, en diminution de 2% nous faisons partie des 10 clubs de l'Aube en diminution. Nous avons dont 9 femmes et 75 hommes, 5 créations, chez les hommes nous avons 39 seniors 3, 15 seniors 2 et 20 seniors 1, 1 jeune.

Nos formateurs, 2 arbitres nationaux, Aime c et Souillier A et 2 arbitres régionaux, Boulanger M et Mercuel L. 9 formateurs, moniteur et formateur Aimé C, formateur benot S, Delafuente J, Gauche A, Guénin E, Mercuel L, Moreau F, Souillier A. 18 Grades cibles de couleurs, 6 cibles blanches, 6 cibles jaunes et 6 cibles vertes. Nous avons établi 26 avis favorables

Nous avons participé à 7 championnats de France.

Nous restons premier club de la Ligue de Champagne Ardennes avec 58 podiums dont 30 en or en individuel et par équipe 18 podiums dont 13 podiums en or sur les 37 attribués dans les disciplines ISSF dans la ligue de Champagne.

Un palmarès toujours élogieux,

Aux France en individuel, 4 titres de champion de France, 2 titres de vice champion de France et 4 podiums bronze Par équipe 4 titres de Champion de France, 11 titres de vice champion et 12 podiums bronze.

Aux régionales FFT 17 titres individuels de champion de Ligue et 11 podiums Argent et 12 podiums bronze. Par équipe 14 titres de champion de Ligue, et 3 podiums Argent.

Aux championnats Départementaux 30 titres de champion individuel, 17 podiums Argent et 14 podiums bronze Par équipe 16 titres de champion de l'Aube et 1 podium Argent.

Notre club est classé et concourt en 2^{ème} division Nationale au pistolet 10m. et nous avons terminé à la 5^{ème} place, tout en finissant premier au classement général de la valeur points

Notre club est classé en 2^{ème} division nationale au pistolet 25 m il termine à la 14^{ème} place, et passe en 3^{ème} division.

Ce palmarès nous positionne encore premier club de la champagne Ardennes pour la saison 2018/2019 dans les disciplines ISSF et malgré que nous tirons que les disciplines armes de poing.

Nous avons organisé des championnats Départementaux 10 et 25/50 m et les coupes Aube 10 et 25 m et le championnat de ligue indoor avec plus de 300 tireurs.

Nous avons fait 15 avis favorables, nous avons 18 grades de cibles de couleurs, 6 blanches, 6 jaunes, 6 vertes, 3 arbitres, 9 formateurs et 3 médaillés.

Notre tireur Sébastien Benot vient d'être élu responsable de la gestion sportive du département, pour le mandat 2016/2020

Cette année nous nous proposerons pour l'organisation des championnats de ligue indoor et ce soir nous déciderons de l'organisation des championnats de France UFOLEP

J'en terminerais en vous remerciant tous, tireurs de loisirs et tireurs sportifs et animateurs, organisateurs, chacun avec ses compétences, de l'aide que vous apportez au club pour qu'il soit envié de tous. Nos 2 responsables de l'école de tir A. Souiller et J Delafuente souhaiteraient d'avoir des élèves, N. Sala avec Ph Christ qui chaque samedi animent les tireurs de loisirs et encore un grand bravo pour tous nos champions. Et tous médaillés aux France avec notamment en FFT Française Theloy pour un podium en argent au pistolet 10m et notre équipe P. Gouget, S. Benot et E. Guénin qui nous ramènent un podium bronze au pistolet standard.

L'Assemblée Générale approuve et adopte à l'unanimité.

Deuxième résolution

Après la lecture du résultat financier et les commentaires du bilan, ceux-ci laissent apparaître un résultat négatif de 4944.843 €, pour un budget de 57877.88 € et des charges de 52933.04 € avec un report à nouveau 224.83 €. La subvention du CNDS. Cette année nous avons eu des championnats encore très éloignés. L'achat et la réparation d'une cible électronique. 4 200 €. Les licences UFOLEP 814.55 €, soit plus de 50 € par tireur. Les engagements aux compétitions 2 286.00 € plus environ 850.00 € avec les organisations et l'assurance responsabilité 788 € sont les principales grosses dépenses en dehors des frais de championnats. L'immobilisation passe de à 63683.00 € avec la rentrée de la cible.

Un inventaire a été effectué sur le matériel que l'on dispose pour avoir un chiffre précis de notre patrimoine, celui-ci s'élève à 100 000.00€ il est demandé à l'assemblée de modifier l'actif immobilisé. Il devient plus réel sachant que la valeur défini est une valeur d'occasion.

L'Assemblée Générale déclare approuver les comptes et donne au conseil quitus de sa gestion.

Troisième résolution

Les licences, augmentation générale de 10 € du à l'augmentation de la FFT, et de la Ligue ce qui porte le coût des licences à 160 € pour les adultes et 120 € pour les jeunes et étudiants. Les licences ne sont pas automatiquement envoyées pour un renouvellement, il faut déjà régler la licence pour la recevoir une quinzaine de jours suivants. Cependant, pendant ce délai nous avons la possibilité de transmettre un duplicata. La cotisation Départementale d'une valeur de 10 €, est prélevée directement par la Fédération.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Quatrième résolution

Les périodes annuelles des tirs contrôlés restent courant, janvier, juin et octobre, en n'oublions pas de faire tamponner les carnets. Lorsqu'un carnet n'a plus de cases il faut en faire la demande avec photos d'un nouveau carnet. Cependant il faut garder l'ancien carnet pour prouver lors d'un renouvellement le nombre d'années écoulées avec le renouvellement, il doit être de 5 ans.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Cinquième résolution

Le classement des tireurs départementaux en 2 divisions est établi uniquement à la carabine 10m, pistolet 10 m et au pistolet 25 m sport, toutes les autres disciplines sont open pour les différentes manches. Ils sont établis selon les critères du tableau de bord la moyenne annuelle de l'année précédente. Cependant au classement final des coupes Aube, le classement sera établi la catégorie fédérale de chacun

Une finale aura lieu entre les 8 meilleurs tireurs en open le 22 février à la, carabine et pistolet 10 m et une finale Masters au pistolet 25m sport le 22 juin pour le titre de maître 2020.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Sixième résolution

Nous conservons les organisations des coupes Aube au 10m le 19/20 octobre et le 18/19 avril pour le 25/50m. Nous organisons les championnats départementaux 10m le 02/03 novembre et le 25/50m le 16/17 mai.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Septième résolution

Les calendriers après avoir été établi en juillet ont été modifiés le 23 août. Par contre la première compétition débute en septembre. Les France indoor seront organisées à Nior et le championnat des clubs à Troyes.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

huitième résolution

Les entraînements sont groupés pour l'instant le mardi et le jeudi à partir de 17 h jusqu'à 21 h. Le mercredi après midi de 14 h à 17 h. Le samedi après midi de 14 h à 17 h. Pour les jeunes jusqu'à l'âge poussins, benjamins, minimes, et cadets ils devront obligatoirement passer par l'école de tir le mercredi après midi.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Neuvième résolution

L'école de tir, pour les débutants du 3^{ème} âge, et obligatoirement pour les jeunes des catégories, poussins, benjamins, minimes, et cadets, ils devront passer par l'école de tir le mercredi après midi, sous la responsabilité de l'entraîneur Alain Souillier, aidé de Guénin Eric et Juan Delafuente. En ce qui concerne les tireurs de loisirs, les débutants recevront une formation et un suivi à la manipulation des armes de poing par André gauche diplômé de tir de vitesse.

Cette demande est adoptée à l'unanimité

Dixième résolution

Pour le tir de loisir, M. Norbert Sala en est le responsable, il aura l'appui de Philippe Christ avec si nécessaire André Gauche moniteur vitesse. Le stand à utiliser est le stand de tir de vitesse ou toutes les possibilités de figures sont possibles, pour la tenue des armes à poing. Il est ouvert aux heures d'ouvertures du complexe et pour la carabine 22lr stand 50m ou 25 vitesse. Aucun autre calibre est autorisé aux armes d'épaule..

Ce stand 25 m vitesse est équipé maintenant, de deux cibleries équipées de support de cible, 2 jeux de gongs pour les armes réglementaires au pistolet, et l'arbalète field 18 m peut être aménagé.

Cette demande est adoptée à l'unanimité

Onzième résolution

Suite à l'arrêt du tir de Bernadette Georget, la place de secrétaire qu'elle occupait au club devient vacante, Juan Dela Fuente cheville du club c'est proposé de reprendre le poste.

Cette demande est adoptée à l'unanimité

Questions diverses :

- Le concours interne est programmé pour le vendredi soir 7 décembre.
- Cible électronique, une 2^{ème} a été achetée permettant de tirer en duo. un coffret de protection.
- On redemande l'extraction de la Fumée et des particules, nous reprendrons contact avec la municipalité.
- Il est demandé l'éclairage du stand de vitesse, il faut le prévoir.
- L'augmentation de 10 € de la licence est due à la FFT et la Ligue.
- Le dossier du patrimoine d'une valeur approchant les 100 000 € sera incorporé au bilan.
- Une demande de P. Gouget voulant confier le budget des déplacements et l'engagement des tireurs a été refusé, c'est au Président comme dans tous les clubs amateurs à fin d'éviter les erreurs. Une autre demande tenir un fichier de gestion des autorisations préfectorales des particuliers d'une durée de 5 ans, problème de la protection des données RGPD. La demande d'un cahier de présence au club, cela concerne la responsabilité du Président et non d'un tireur, refusé.

Après débat, toutes ces demandes sont adoptées.

Aucune autre question n'étant à l'ordre du jour, des questions diverses furent posées, et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 22 heures.

De tout ce qui précède, il a été dressé procès-verbal, signé par le Président.

La Chapelle Saint Luc le 23 septembre 2019.

Le secrétaire



Le Président

